Procès-verbal n°42 de la Commission des Compétitions Jeunes

Réunion du : À :	Jeudi 15 JUIN 2023 9H00 au District Gard Lozère
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS. Jean Pierre RIEU. Jean Marie TASTEVIN. Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Bernard BARLAGUET.
Absent(e)s EX	MR Emile HOURS. Stéphane BROCQ

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°41 de la réunion du 08.06.2023

RETOUR COMMISSION

- ✓ **Discipline du 12.06.2023**

U16/U17 D2 POULE A
VEZENOBRES CRUVIERS/LE VIGAN FC du 14.05.2023
La commission dit score à homologuer.

INFOS CLUBS

Les retraits de points de pénalité disciplinaires sont en cours de traitement…

*****Championnat U14 TERRITOIRE GARD*****

Engagements pour 2023/2024

- Les engagements concernant la catégorie U14 TERRITOIRE pour la saison 2023/2024 seront ouvertes aux équipes ayant participé aux Championnats 2022/2023 U13 D1 NIVEAU 1 et U13 INTER DISTRICT.
- Une seule équipe par club peut s'engager
- Obligation d'engager une équipe U13 pour la saison 2023/2024 (et d'y participer jusqu'à son terme).
- L'éducateur responsable se doit d'être détenteur du module U15 à minima et sous licence « Animateur »
- La participation des licenciés U12 est interdite.
- L'article 155 des RG FFF sera appliqué concernant la mixité.
- LE NOMBRE DE MUTES EST FIXE A 4 DONT UN HORS PERIODE.
- LA DATE BUTOIR POUR LES ENGAGEMENTS EST LE 16 AOUT 2023.
AU DELA DE CETTE DATE, LES ENGAGEMENTS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE, LES PLACES VACANTES NE SERONT PAS COMBLEES OU OFFERTES A UN AUTRE CLUB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT
B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE
JP RIEU